

## CALENDRIER RÉGIONAL

2024



CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG) DE LA RÉGION OCCITANIE



### Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr

www.cdg31.fr- www.cdg32.fr

www.cdg34.fr - www.cdg46.fr

www.cdg48.fr - www.cdg65.fr

www.cdg66.fr - www.cdg81.fr - www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

#### Cette programmation tient compte:

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier <u>prévisionnel</u>, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés <u>indicatives</u> de chaque étape. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

#### **COMMENT S'INSCRIRE?**

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.



# LE SITE <u>CONCOURS-TERRITORIAL</u> : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG
- Mise à jour dynamique et régulière des informations
- Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.



Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours- territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3ème voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.



Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France- Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des iustificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), accéder à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).

Q

Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le GIP Informatique des Centres de Gestion, pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

#### Ariège CDG 09

10, rue Germain Authié 09000 FOIX 05 34 09 32 40 www.cdq09.fr

### Haute-Garonne CDG 31

590 rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX 05 81 91 93 00 www.cdg31.fr

#### Lozère CDG 48

11 boulevard des Capucins BP 80092 48003 MENDE CEDEX 04 66 65 30 03 www.cdq48.fr

### **Tarn-et-Garonne CDG 82**

23 boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN 05 63 21 62 00 www.cdg82.fr

#### Aude CDG 11

Maison des Collectivités 85 avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX 04 68 77 79 79 www.cdg11.fr

#### Gers CDG 32

4 place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX 05 62 60 15 00 www.cdg32.fr

#### Hautes-Pyrénées CDG 65

13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC 05 62 38 92 50 www.cdg65.fr

### Aveyron CDG 12

Immeuble « Le Sérial » 10 faubourg Lo Barry Saint Cyrice Étoile 12000 RODEZ 05 65 73 61 60 www.cdg-12.fr

#### Hérault CDG 34

Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 04 67 04 38 81 www.cdg34.fr

### Pyrénées-Orientales CDG 66

Centre del Mon - BP 901 35 boulevard Saint-Assiscle 66020 PERPIGNAN CEDEX 04 68 34 88 66 www.cdg66.fr

#### Gard CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES 04 66 38 86 98 ou 04 66 38 86 85 www.cdg30.fr

#### Lot CDG 46

12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES 05 65 23 00 95 www.cdg46.fr

#### Tarn CDG 81

188 rue de Jarlard 81000 ALBI 05 63 60 16 50 www.cdg81.fr

SOMMAIRE CONCOURS										
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	CATÉGORIE	PAGES								
Attaché territorial	Α	Page 7								
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Ĉ	Page 8								
		. age o								
FILIÈRE TECHNIQUE										
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien territorial	В	Page 9								
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	Page 10								
Adjoint technique principal de 2 de classe	С	Page 11								
FILIÈRE ARTISTIQUE										
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	Α	Page 12								
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	Α	Page 12								
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE ET SOCIALE										
Cadre territorial de santé paramédical Infirmier en soins généraux	A	Page 13								
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, technicien de laboratoire,	A A	Page 13								
manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière, diététiciens territoriaux	A	Page 14								
Masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes	Α	Page 15								
Educateur de jeunes enfants	A	Page 15								
Assistant territorial socio-éducatif	A	Page 15								
Aide-soignant de classe normale	Α	Page 15								
Auxiliaire de puériculture de classe normale	В	Page 16								
Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	Page 16								
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Page 17								
FILIÈRE SPORTIVE	С	Page 17								
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	В	Page 18								
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	В	Page 19								
		. ugo 25								
FILIÈRE POLICE										
Directeur de police municipale	A	Page 20								
Gardien brigadier de police municipale	С	Page 21								
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS										
Cadre de santé	Α	Page 22								
Lieutenant de 1ère classe	В	Page 23								
		3								

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS	,	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE  Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)  Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)  Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)	CATÉGORIE B B B	PAGES  Page 24  Page 24  Page 24
FILIÈRE TECHNIQUE Ingénieur territorial (promotion interne) Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Tableau de répartition des spécialités et options de l'examen d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	A C	Page 25 Page 26 Page 27
FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES)  Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques  Bibliothécaire principal territorial  Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe (avancement de grade)  Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (avancement de grade)  Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (promotion interne)  Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe (avancement de grade)	A A B B C	Page 28 Page 29 Page 29 Page 29 Page 29 Page 29
FILIÈRE CULTURELLE (ARTISTIQUE) Directeur d'enseignement artistique 2ème catégorie (promotion interne) Professeur territorial d'enseignement artistique	A A	Page 30 Page 31
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE Cadre supérieur de santé paramédical Moniteur éducateur et intervenant familial principal (avancement de grade) Agent territorial social principal de 2ème classe (avancement de grade)	A B C	Page 32 Page 32 Page 32
FILIERE SPORTIVE Conseiller principal des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	A	Page 33
FILIÈRE ANIMATION  Animateur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe (avancement de grade)  Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)  Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (promotion interne)  Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (avancement de grade)	В В В С	Page 34 Page 34 Page 34 Page 34
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSONNELS Cadre supérieur de santé Lieutenant hors classe de SPP	A B	Page 35 Page 35

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE ADMINISTRATIVE										
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR				
ATTACHÉ TERRITORIAL		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.								
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.  Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.		mars au jeudi 2 mai mercredi 24 2024 avril 2024 minuit	Jeudi 14					
	A	TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	avril 2024 minuit (cachet de la poste		novembre 2024	CDG 34				

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR			
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	INSCRIPTI Du mardi 3 octobre au						
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.		ONS CLOSES  Jusqu'au jeudi 16	au	Pas d'organisation en Occitanie			
	С	TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	mercredi 8 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 14 mars 2024	Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours -territorial.fr			

CONCOURS	CONCOURS							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	septembre au mercredi 25 octobre 2023 minuit (cachet				
	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.		Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit (cachet de la	Jeudi 11 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou	
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise.  La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	de la poste faisant foi)	poste faisant foi)		consulter le portail www.concours- territorial.fr	

CONCOURS						FILIÈRE	TECHNIQUE				
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS				
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 19 septembre au mercredi 25 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)  Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)							Répartition par spécialité : Bâtiments, génie civil CDG 31 Réseaux, voirie et
TECHNICIEN TERRITORIAL	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.		Jusqu'au jeudi 2 novembre 2023 minuit (cachet de la	Jeudi 11 avril 2024	infrastructures CDG 65  Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 81  Aménagement urbain et développement durable CDG 69  Déplacements, transports CDG 69				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise.  La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				Espaces verts et naturels CDG 48  Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 82  Services et interventions techniques CDG 31  Métiers du spectacle CDG 69  Artisanat et métiers d'art CIG GRANDE COURRONNE				

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE TECHNIQUE									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS			
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.		A noter : 2 pér  Du mardi 23 Jusqu'au		criptions			
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	mai au	jeudi 6 juillet TIONS CLOSE poste faisant foi)		Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher			
	С	TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins  - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,  - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale  - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	Du mardi 22 août au mardi 26 septembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 janvier 2024	des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr			

CONCOURS	ONCOURS FILIÈRE ARTISTIQUE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1 <sup>ERE</sup> CATÉGORIE	Α	EXTERNE	Spécialité Musique, Dans et Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental ;  Spécialité Arts plastiques: ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	i 14 février 024 2024 it minuit le la (cachet de la		CDG 54	
		INTERNE	Spécialité Musique, Danse, Art dramatique : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé.  Spécialité Arts plastiques : ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.					
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2 <sup>EME</sup> CATÉGORIE		EXTERNE	Spécialité Musique, Dans et Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental.  Spécialité Arts plastiques: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 15 mai	CDG 54	
		INTERNE	Spécialité Musique, Danse, Art dramatique : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins ;  Spécialité Arts plastiques : ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée ci-dessus, pendant au moins cinq ans.			2024		

CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL	Α	INTERNE SUR TITRES	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires:  - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours externe d'accès au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical, ou de puéricultrice  - Et du diplôme de cadre de santé ou un titre équivalent.  Les candidats doivent compter au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.	` `	Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	jeudi 25 janvier A compter	A compter du lundi 8	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions
	(	2 <sup>ème</sup> CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires :   - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical ou de puéricultrice   - Et du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent.  Les candidats doivent compter justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.			avril 2024	ou consulter le portail www.concours- territorial.fr	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.	Du mardi 5 septembro  INSCRIPT  mart (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au Jones CLOSE  minuit (cachet de la poste faisant foi)	compter au lundi 29 janvier 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr	

### CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
PÉDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ORTHOPTISTES, TECHNICIEN DE LABORATOIRE, MANIPULITEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE, DIÉTICIENS TERRITORIAUX	Α	EXTERNE SUR TITRES	La spécialité « pédicure-podologue » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code ;  La spécialité « ergothérapeute » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code ;  La spécialité « psychomotricien » est ouverte aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code ;  La spécialité « orthoptiste » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code ;  La spécialité « manipulateur d'électroradiologie médicale » est ouverte aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code ;  La spécialité « technicien de laboratoire médical » est accessible aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code ;  La spécialité « préparateur en pharmacie hospitalière » est accessible aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profe	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 mai 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours -territorial.fr

CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MASSEURS- KINÉSITHERAPEUTES, ORTHOPHONISTES	Α	EXTERNE SUR TITRES	Spécialité masseur-kinésithérapeute : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code ;  Spécialité orthophoniste : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 mai 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	INSCRIPTIO minuit (cachet de la poste faisant foi)	NS CLOSES  2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 6 février 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concoursterritorial.fr
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires :  Pour la spécialité Assistant de service social : du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ;  Pour la spécialité Éducation spécialisée : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.  Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 10 octobre 2024	Répartition des spécialités  Assistant service social CDG 30  Conseiller en économie sociale et familiale CDG 11  Educateur spécialisé CDG 31

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	В	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique : - diplôme d'Etat d'aide-soignant, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, - du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.  Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique).	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 7 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr		
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	В	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires - soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture; - soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture; - soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.  Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (article L.4392-2 du code de la santé publique).	octobre 2023	octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 4 mars 2024	CDG 48		

CONCOURS	FILIERE MEDICO-SOCIALI
CONCOURS	FILIERE MEDICO-SOCIALI

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	С	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants : 1°- Pour la spécialité "aide médico-psychologique" : concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique;  2°- Pour la spécialité "assistant dentaire" : concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.  Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 7 octobre 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr	
		Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.			Pas			
ATSEM PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	С	TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins:  -d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,  -d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,  -ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.  Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.  La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 16 octobre 2024	d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr	

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE SPORTIV						
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.				
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit (cachet de la poste	Jusqu'au jeudi 29 juin 2023 minuit	Mardi 23 janvier 2024	CDG 30	
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise.  La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	faisant foi)	foi)		

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE SPORTIVE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.					
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET	В	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.  Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2023 minuit (cachet	mai au jeudi 29 mercredi 21 juin 2023 Mardi 23 juin 2023 minuit janvier minuit (cachet (cachet de la				
SPORTIVES		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.  La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise.  La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	de la poste faisant foi)	poste faisant foi)			

CONCOURS				FILIÈRI	E POLICE M	UNICIPALE	
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
DIRECTEUR DE POLICE A MUNICIPALE		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant a moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôm au moins de niveau 6.	INSCRIPTION Du mardi 29 août au mercredi 4	Jusqu'au jeudi 12 octobre 2023	Epreuves écrites Lundi 15 et mardi 16 janvier 2024	CIG GRANDE
	Α	CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	faisant foi)	minuit (cachet de la poste faisant foi)	Tests psychotechniques lundi 24 mars 2024	COURONNE

CONCOURS FILIÈRE POLICE MUNICIPA								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
	<b>E</b> C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le <u>décret n° 2007-196 du 13 février 2007</u> .	TION	S CLOSES		Pas	
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE		1 <sup>er</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.	mercredi 8	Jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant	Epreuves écrites Mardi 14 mai 2024  Tests psychotechniques Jeudi 3 octobre	d'organisation en Occitanie Se rapprocher des autres régions ou consulter le	
		2 <sup>ème</sup> CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145- 1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours.	foi)	foi)	2024	portail www.concours- territorial.fr	

CONCOURS		FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR		
CADDE DE CANTE		EXTERNE	Ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique.  Les candidats au concours doivent :  - être titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels  - être titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent  - justifier de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	INSCRIPTION OCTOBRE AU mercredi 8	Jusqu'au jeudi 16 novembre	A compter			
CADRE DE SANTE SPP	В	CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier.  Avoir validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990).	novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	minuit (cachet de la poste faisant foi)	du lundi 4 mars 2024	<b>CDG 77</b>		

CONCOURS	ONCOURS FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR		
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.		and CLOSES		CDG 54		
LIEUTENANT DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE DE SPP	В	CONCOURS INTERNE	a) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. b) Ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.	mercredi 18	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 25 avril 2024	CDG 34		

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE ADMINISTRATIV							NISTRATIVE
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 <sup>ÈRE</sup> CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024:  A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.			Jeudi 26 septembre 2024	CDG 48 CDG 82
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ÈME</sup> CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 6ème échelon du grade de rédacteur et comptant au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024:  A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de rédacteur et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	(cachet de la		CDG 30 CDG 65
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ÈME</sup> CLASSE	В	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant :  1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;  2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.				CDG 66 CDG 81

EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE TECHNIQUE									
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
INGÉNTEUD	INGÉNIEUR TERRITORIAL A PROMOTION INTERNE	PROMOTION	1 <sup>er</sup> examen :  Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)  Du mardi 9 jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)  Jeudi 13 juin 2024	jeudi 22	leudi 13	CDG 66		
-			2ème examen :  Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.		CDG 48				

EXAMEN PI	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE TECHNIQUE								
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS				
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique (situé en échelle C1) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	26 septembre 2023 minuit	Jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 janvier 2024	Répartition des spécialités et options page suivante		

#### Répartition des options de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe

Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs	Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs	
	Peintre, poseur de revêtements muraux			Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture		
	Maçon, ouvrier du béton		Espaces naturels,		CDC 46	
Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers	Menuisier	CDG 12	espaces verts	Bûcheron, élagueur	CDG 46	
	Ouvrier en VRD			Employé polyvalent des espaces verts et naturels		
	Serrurier, ferronnier			Magasinier	CDG 11	
	Agent d'exploitation de la voirie publique	CDG 66	Logistique et sécurité			
	Conduite de véhicules poids lourds			Surveillance, télésurveillance, gardiennage		
Conduite de véhicule	Conduite d'engins de travaux publics	CDG 09		Propreté urbaine, collecte des déchets		
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)		Environnement, hygiène	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	CDG 31	
	Cuisinier			Agent d'assainissement		
Restauration	Pâtissier	<b>CDG 48</b>				
R	Restauration collective : liaison chaude, liaison froide					
Mécanique, électromécanique	Pas d'organisation en Oc	citanie				

Communication,

Artisanat d'art

spectacle

Se rapprocher des autres régions

consulter le portail <u>www.concours-territorial.fr</u>

EXAMENS F	EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE CULTURELLE										
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS				
ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 16 mai 2024	A déterminer				
BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL TERRITORIAL	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade de bibliothécaire.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 16 mai 2024	CDG 66				

## EXAMEN PROFESSIONNEL PERIODE DE PRE DATE LÍMITE DE PERIODE DE PRE DATE LÍMITE DE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	CONDITIONS D'ACCÈS  PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS  DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS		DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024:  A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.				CDG 11
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 : A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade d'assistant de conservation et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 16 janvier au mercredi 21 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 28 mai 2024	CDG 30
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.				CDG 30
ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 17 octobre au mercredi 22 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 30 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 28 mars 2024	CDG 31

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE ARTISTIQUE									
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
DIRECTEUR TERRITORIAL D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2 <sup>EME</sup> CATÉGORIE	Α	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant de plus de dix ans de services publics effectifs dans l'emploi de professeurs d'enseignement artistique.	Du mardi 9 janvier au mercredi 14 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 février 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 15 mai 2024	CDG 54		

<b>EXAMENS</b>	EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE ARTISTIQUE									
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS			
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Α	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.		Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 février 2024	ORGANISATION NATIONALE  Voir répartition des disciplines ci-dessous			

<b>Spécialités</b>	Disciplines	Organisateurs	Spécialités	Disciplines	Organisateurs
	Violon	CDG 13		Chant	CDG 35
	Alto	CDG 25		Direction d'ensembles vocaux	CIG GC
	Violoncelle	CDG 06		Musique ancienne (tous instruments)	A définir
	Contrebasse	CIG PC		Musique traditionnelle (tous instruments)	A définir
	Flûte traversière	CDG 67		Jazz (tous instruments)	CDG 63
	Hautbois	CDG 59		Musique électroacoustique	CDG 06
	Clarinette	CDG 69	Musique	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 35
	Basson	CDG 31		Accompagnateur (musique et danse)	CDG 59
	Saxophone	CDG 44		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CIG PC
	Trompette	CDG 62		Formation musicale	CDG 54
Musique	Cor	CDG 38		Culture musicale	CIG PC
	Trombone	CDG 37		Ecriture	CIG PC
	Tuba	CDG 44		Professeur chargé de direction (musique, danse)	CIG GC
	Piano	CDG 69		Danse contemporaine	CDG 33
	Orgue	CDG 45	Danse	Danse classique	CDG 33
	Accordéon	CDG 77		Danse jazz	CDG 76
	Harpe CDG 44		Art dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG GC
	Guitare	CDG 73	Arts	Des de dissipline nous sette enésielité	CDC 24
	Percussions	CDG 63	plastiques	Pas de discipline pour cette spécialité	CDG 34
	Direction d'ensembles instrumentaux	CIG GC			

EXAMEN PI	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE									
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS			
CADRE SUPÉRIEUR TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de 1ère classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 janvier 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 8 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr			
MONITEUR ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 12 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 février 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr			
AGENT TERRITORIAL SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents sociaux (échelle C1) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 9 avril au mercredi 15 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 mai 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 17 octobre 2024	CDG 32			

EXAMEN PI	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE SPORTIVE									
GRADE	САТ	T NATURE DE L'EXAMEN CONDITIONS D'ACCÈS  PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS UN DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS					ORGANISATEUR			
CONSEILLER TERRITORIAL PRINCIPAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	Du mardi 14 novembre au mercredi 20 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 avril 2024	Pas d'organisation en Occitanie  Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours- territorial.fr			

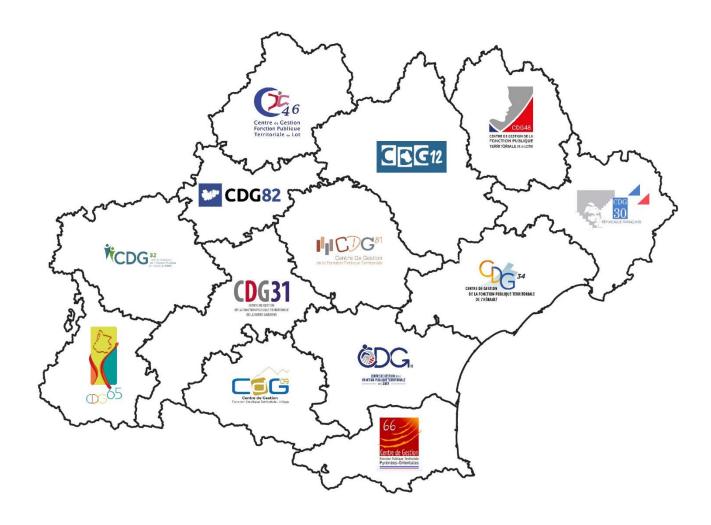
<b>EXAMENS</b>	EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE ANIMATION									
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS			
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024:  A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.				CDG 11			
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.  Dispositions dérogatoires pour l'examen de la session 2024 :  A titre dérogatoire, en application du décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade des catégories B, pourront être admis à concourir, les candidats justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade d'animateur et au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le 31 décembre 2025.	Du mardi 12 mars au mercredi 17 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 septembre 2024	CDG 31			
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	В	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.				CDG 46			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints d'animation (échelle C1) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 24 octobre au mercredi 29 novembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 décembre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 21 mars 2024	CDG 31			

EXA	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS									
G	GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
SUPE	CADRE ERIEUR DE TE DE SPP	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi de cadres de santé.	Du mardi 5 septembre au mercredi 18 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 octobre 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A partir du lundi 8 janvier 2024 2024	CDG 59		
HOR	UTENANT IS CLASSE DE SPP	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 1ère classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5ème échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 18 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)	En octobre 2024	CDG 35		

CONCOURS				PREVISIONNEL 2025		
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES		
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 16 octobre 2025		
RÉDACTEUR TERRITORIAL	В	Du mardi 4 février au mercredi 12 mars 2025	Jeudi 20 mars 2025	Jeudi 16 octobre 2025		
INGÉNIEUR	Α	Du mardi 10 décembre 2024 au mercredi 15 janvier 2025	Jeudi 23 janvier 2025	Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025		
AGENT DE MAITRISE	С	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	Jeudi 23 janvier 2025		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	С	Du mardi 6 mai au mercredi 11 juin 2025	Jeudi 19 juin 2025	Jeudi 27 novembre 2025		
AATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL	Α	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2025	Jeudi 20 février 2025	Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2025		
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2 <sup>EME</sup> CLASSE	В	А	déterminer			
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	В	A	déterminer			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	Mardi 20 mars 2025		
BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE	Α	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	A compter du lundi 3 novembre 2025		
MÉDECIN TERRITORIAL	Α	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	A compter du lundi 3 février 2025		
PUÉRICULTRICE TERRITORIALE	Α	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	A compter du lundi 10 février 2025		
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	Α	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	A compter du lundi 27 janvier 2025		
CONSEILLER SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL	Α	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	Jeudi 2 octobre 2025		
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	В	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	A compter du lundi 6 octobre 2025		
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	С	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	A compter du lundi 3 mars 2025		
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 29 avril au mercredi 4 juin 2025	Jeudi 12 juin 2025	A compter du lundi 6 octobre 2025		
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 2 avril au mercredi 7 mai 2025	Jeudi 15 avril 2025	Mercredi 15 octobre 2025		
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	Mardi 7 octobre 2025		
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	А	déterminer			
ANIMATEUR	В	A déterminer				
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 27 mars 2025		
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	С	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Jeudi 15 mai 2025		

CONCOURS (SUITE)				PREVISIONNEL 2025
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
MÉDECIN ET PHARMACIEN SPP DE CLASSE NORMALE	Α	Du mardi 8 avril au mercredi 14 mai 2025	Jeudi 22 mai 2025	A compter du jeudi 25 septembre 2025
INFIRMIER SPP DE CLASSE NORMALE	Α	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	A compter du lundi 2 juin 2025
CAPITAINE DE SPP	Α	Du mardi 12 novembre au mercredi 18 décembre 2024	Jeudi 26 décembre 2024	Jeudi 5 juin 2025
LIEUTENANT DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE DE SPP	В	Du mardi 10 septembre au mercredi 16 octobre 2024	Jeudi 24 octobre 2024	Mardi 22 ou jeudi 24 avril 2025

EXAMENS PROFESSIONNELS				PREVISIONNEL 2025
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHÉ PRINCIPAL	Α	Du mardi 5 novembre au mercredi 11 décembre 2024	Jeudi 19 décembre 2024	Jeudi 3 avril 2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	С	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2024	Jeudi 5 décembre 2024	Jeudi 13 mars 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE avancement de grade	В	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE avancement de grade	В	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE promotion interne	В	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2024	Jeudi 21 novembre 2024	Jeudi 17 avril 2025
AGENT DE MAÎTRISE Promotion interne	С	Du mardi 3 septembre au mercredi 9 octobre 2024	Jeudi 17 octobre 2024	Jeudi 23 janvier 2025
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Promotion interne	Α	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	A compter du jeudi 4 février 2025
BIOLOGISITE, PHARMACIEN, VÉTÉRINAIRE avancement de grade	Α	Du mardi 13 mai au mercredi 18 juin 2025	Jeudi 26 juin 2025	A compter du jeudi 3 novembre 2025
ÈDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE —avancement de grade	Α	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2024	Jeudi 28 novembre 2024	A compter du jeudi 13 février 2025
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE — avancement de grade	Α	Du mardi 11 mars au mercredi 16 avril 2025	Jeudi 24 avril 2025	A compter du 22 septembre 2025
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE avancement de grade	В	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	Jeudi 16 janvier 2025
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE avancement de grade	В	Du mardi 17 septembre au mercredi 23 octobre 2024	Jeudi 31 octobre 2024	Jeudi 16 janvier 2025
CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE Avancement de grade	В	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025
CHEF DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2 <sup>EME</sup> CLASSE Avancement de grade	В	Du mardi 28 janvier au mercredi 5 mars 2025	Jeudi 13 mars 2025	Jeudi 12 juin 2025
LIEUTENANT DE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE DE SPP Avancement de grade	В	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au mercredi 6 novembre 2024	Jeudi 14 novembre 2024	Mardi 25 février 2025



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE

